

COMMUNE DE SAINT JUVAT
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

**COMPTE RENDU
DE LA SEANCE DU 10 JUILLET 2020**

SEANCE du 10 juillet 2020

Le dix juillet deux mil vingt, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente, sous la Présidence de M. Dominique RAMARD, Maire.

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : **15**

Nombre de membres en exercice : **15** - Nombre de membres présents : **12**

Date de convocation : **7 juillet 2020** - Date d'affichage : **7 juillet 2020**

Étaient présents : AUER Dominique, BAILLY Chantal, BELLENTANI Laure, BONNAIRE Nicolas, COULOMBEL Kylian, DELAUNE Hervé, GUIGNARD Cécile, LE GRAND Maxime, POULARD René, RAMARD Dominique, TESSIER Danièle, THOMAS Sylvie

Avait donnée pouvoir : HEURLIN Béatrice qui a donné pouvoir à POULARD René et DUMONT SAINT PRIEST Pia qui a donné pouvoir à BELLENTANI Laure

Était excusée : ALLAIRE Jean-Paul

Laure BELLENTANI a été désignée secrétaire de la séance.

Monsieur Le Maire ouvre la séance à 19h40, et fait l'appel des conseillers.

20200710001 : élections des délégués et suppléants en vue de l'élection des sénateurs

Monsieur Le Maire précise que l'élection des sénateurs aura lieu le 27 septembre 2020 et que conformément à l'article L 284 du code électoral, le conseil municipal doit élire 3 délégués et 3 suppléants.

En application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Le Maire désigne Laure BELLENTANI secrétaire du bureau de vote.

Il procède à l'appel et annonce que le quorum de 1/3 est atteint.

Monsieur Le Maire rappelle qu'en application de l'article R.133 du Code électoral, le bureau électoral est présidé par le Maire et comprend les deux conseillers les plus âgés et les deux conseillers les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin.

Composition du bureau :

- Monsieur Le Maire – Président
- Monsieur POULARD René
- Madame BAILLY Chantal
- Monsieur COULOMBEL Kylian
- Madame GUIGNARD Cécile

Monsieur Le Maire précise que les délégués et suppléants sont élus séparément, sans débat, au scrutin secret majoritaire à deux tours.

Le Maire indique que le conseil Municipal, conformément

Le bureau de vote procède au dépouillement du vote et voici les résultats :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de votants :	14
Nombre de suffrages déclarés nuls :	1
Nombre de suffrages déclarés blancs :	0
Nombre de suffrages exprimés :	13
Majorité absolue :	8

Le décompte des voix

Madame THOMAS Sylvie a reçu	13 voix
Monsieur LE GRAND Maxime	13
Monsieur BONNAIRE Nicolas	12
Monsieur POULARD René	1

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de votants :	14
Nombre de suffrages déclarés nuls :	0
Nombre de suffrages déclarés blancs :	0
Nombre de suffrages exprimés :	14
Majorité absolue :	8

Le décompte des voix

Monsieur POULARD René a reçu	14 voix
Madame DUMONT SAINT PRIEST Pia	14
Monsieur AUER Dominique	14

Monsieur Le Maire a proclamé les résultats suivant :

DELEGUES	
Madame THOMAS Sylvie	Née le 02 juin 1977 à Léhon
Monsieur LE GRAND Maxime	Né le 24 août 1979 à Tréguier
Monsieur BONNAIRE Nicolas	Né le 11 décembre 1970 à Lorient
SUPPLEANTS	
Monsieur POULARD René	Né le 7 mai 1955 à Saint-Juvat
Madame DUMONT SAINT PRIEST Pia	Née le 22 septembre 1958 à Saintes
Monsieur AUER Dominique	Né le 18 janvier 1979 à Remiremont

**20200710002 : Annule et remplace la délibération n°6 du 9 juin 2020
Désignation des délégués au Syndicat Départemental d'Energie**

Le conseil municipal est appelé à désigner ses délégués à diverses instances, organismes et associations ainsi qu'aux organismes intercommunaux.

Le syndicat départemental d'énergie (SDE) est au service de l'ensemble des Collectivités des Côtes d'Armor dans les domaines des réseaux de distribution d'électricité, de l'éclairage public, des infrastructures de télécommunications, de gaz, de la cartographie. Son objectif est de mutualiser des expertises et des actions au niveau départemental afin de gagner en coût et en organisation.

Considérant qu'à chaque renouvellement municipal, les membres représentant la collectivité au SDE 22 sont à désigner pour les 6 années du mandat.

Considérant que le conseil municipal doit désigner 1 membre titulaire et 1 membre suppléant

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

DESIGNE Dominique RAMARD, délégué titulaire du SDE 22 et René POULARD, délégué suppléant

20200710003 : Désignation des délégués BRUDED

Le conseil municipal est appelé à désigner ses délégués à diverses instances, organismes et associations ainsi qu'aux organismes intercommunaux.

La commune est adhérente à l'association Bretagne Rurale et Urbaine pour un Développement Durable (BRUDED) depuis 2016.

Considérant qu'à chaque renouvellement municipal, les membres représentant la collectivité à BRUDED sont à désigner pour les 6 années du mandat.

Considérant que le conseil municipal doit désigner 1 référent titulaire et 1 référent suppléant

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

DESIGNE Dominique RAMARD, délégué titulaire à BRUDED et Nicolas BONNAIRE, suppléant

Motion : Hôpital de Dinan

Hôpital de Dinan

Il y a un an, notre territoire constatait la fermeture inévitable et provisoire de la maternité de l'hôpital René Pleven de Dinan, portant le risque de disparition d'autres services. Par différentes initiatives, et notamment par le vote de motion par les conseils municipaux dont celui de Saint-Juvat, ce territoire avait montré son attachement fort à cet hôpital.

Un an plus tard, c'est en premier lieu une solidarité forte et une compréhension envers les personnels qu'il nous revient d'exprimer, assortie d'une pleine lucidité sur la situation : dans les conditions actuelles, il devient tout simplement impossible à la maternité de Dinan de fonctionner. Après une année très difficile, épuisées par la période et au vu des risques induits, les équipes ne veulent plus et ne peuvent plus continuer. Des anesthésistes avaient certes été recrutés en septembre 2019, mais l'édifice est resté incertain et fragile,

n'offrant plus les conditions requises pour les missions allouées. Dans le même temps, ce sont entre autres des lits de gériatrie qui ont fermé, et bien sûr les urgences qui sont restées en situation très tendue.

Toutefois notre conviction pour l'avenir du territoire dinannais n'a pas changé. Un hôpital public de plein exercice y a toute sa place. Le 5 septembre 2019, cette conviction avait été ré-exprimée devant le directeur de l'ARS par Didier Lechien en tant que Président du Conseil de surveillance de l'hôpital, et par le député Hervé Berville. Et ce fut à nouveau le cas par Didier Lechien et Arnaud Lecuyer devant l'ensemble des Maires le 15 juin 2020, puis par un courrier cosigné par eux-mêmes et les deux parlementaires du territoire, le député Hervé Berville et le sénateur Michel Vaspart.

Car en effet le maillage du territoire par des maternités accouchantes telles que Dinan est un service essentiel à la population, et de plus en apportant la garantie d'une présence d'anesthésistes 24h/24, elle est une des clés pour les autres services (cardiologie, gastrologie, neurologie, pneumologie, urgences, gériatrie, etc.). Or l'outil technique et les savoir-faire sont là !

Mais force est de constater que **l'hôpital de Dinan ne pourra continuer à exister qu'à plusieurs conditions**, qu'il nous appartient désormais d'obtenir par la mobilisation de tous :

- **d'une part un plan de relance pour l'Hôpital de Dinan**, à la hauteur de la promesse du 12 mars du Président de la République d'un système de santé à revisiter. Nous avons tous applaudi les personnels de santé ces derniers mois, et chacun a pris conscience des limites d'une approche trop exclusivement comptable.

- **d'autre part des évolutions législatives.** L'hôpital de Dinan a, on le sait, souffert d'un manque de médecins. L'écart excessif entre les revenus des titulaires et des intérimaires n'est pas tenable, il est possible et urgent de changer la règle du jeu sur ce point. Par ailleurs, l'absence de médecins dans certains « déserts médicaux » comme dans un hôpital comme le nôtre pose une question dont le Gouvernement doit aussi s'emparer.

Le Conseil Municipal avec 13 voix pour et 1 abstention émet le vœu de :

- **RÉAFFIRMER** sa solidarité envers les personnels de santé après une année extrêmement difficile marquée de surcroît par la crise sanitaire liée à la COVID-19
- **PRENDRE ACTE** avec regret des conditions actuelles de fonctionnement de la maternité de l'hôpital de Dinan, mais de **REJETER** le projet de Centre de Périnatalité de Proximité (CPP) ce qui entraînerait à terme la fin définitive des accouchements à Dinan
- **DEMANDER** le maintien d'un hôpital de plein exercice à Dinan, avec une maternité accouchante pérenne,
- **DEMANDER** à l'Agence Régionale de Santé d'assumer les ambitions réaffirmées pour ce territoire, en procédant aux recrutements de médecins et personnels soignants et en équipant l'hôpital des moyens techniques adaptés,
- **DEMANDER** aux parlementaires d'élaborer et promouvoir des propositions de loi assurant la présence de médecins là où le service public les requiert, assortis de systèmes de rémunération équitables et viables.

L'ordre du jour étant épousé, la séance est levée à 21h15

Le secrétaire de séance

Laure BELLENTANI

Le Maire

Dominique Ramard